

Les chiffres sur la radicalisation au sein de l'immigration irrégulière



Article rédigé par *Le Monde*, le 20 octobre 2020

Source [Le Monde] Le ministre de l'intérieur a rendu publiques, mardi, des statistiques rarement divulguées par un gouvernement et a affirmé son intention de procéder à des expulsions.

A l'occasion de la première présentation mensuelle des chiffres de l'activité des forces de l'ordre, mardi 13 octobre, le ministre de l'intérieur Gérald Darmanin a rendu publiques des statistiques sur le nombre d'étrangers en situation irrégulière fichés pour radicalisation.

Une communication rare de la part d'un gouvernement : corréliser publiquement immigration irrégulière et radicalisation est « *une nouveauté* », a ainsi commenté auprès de l'Agence France-Presse (AFP) François Héran, démographe et responsable de la chaire Migrations du Collège de France.

Selon le ministre de l'intérieur, ce sont ainsi 4 111 étrangers qui sont inscrits au fichier des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT), dont 851 immigrés clandestins. Sur ce contingent, 661 font déjà l'objet de mesures d'éloignement, mais seules 428 « *expulsions du territoire national ont été effectuées* », a énuméré Gérald Darmanin lors d'un point presse amené à se répéter tous les mois, et mené conjointement avec la ministre déléguée à la citoyenneté, Marlène Schiappa.

Reste 231 personnes « *en situation irrégulière et suivies pour soupçons de radicalisation* », selon le ministre, « *qu'il nous faut expulser aujourd'hui* ». Pour 180 d'entre eux, actuellement incarcérés, « *consigne a été donnée de pouvoir expulser* » à la sortie de prison, a dit M. Darmanin. Les autres « *présentent un motif légitime* », lequel justifie qu'ils restent à ce stade en France. Il s'agit par exemple de personnes originaires de pays en guerre, vers lesquels l'Etat français ne peut pas expulser en vertu des conventions internationales. « *Chacun comprend qu'il est difficile d'expulser vers la Libye* », a ainsi déclaré M. Darmanin.

Enfin, un haut fonctionnaire proche du dossier a indiqué à l'Agence France-Presse (AFP) que parmi les 231 étrangers qui pourraient faire l'objet d'une expulsion imminente, « *il y a une dizaine de personnes qui sont en train de terminer leur peine ou qui l'ont terminée, et qui présentent des profils dangereux, [de sorte que] nous souhaitons qu'elles soient reprises par leur pays d'origine* ». Ceux qui sont libres « *sont assignés à résidence, une mesure qui est épouvantablement coûteuse* », et font l'objet « *de demandes diplomatiques pressantes* », souligne cette source.

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)